



FORMATIONS DES TORRIERES

222 rue du 12 Septembre 1944 – 88300 NEUFCHATEAU

Tél : 03 29 94 08 05

Email : formations@formations-des-torrieres.fr

Agent de Prévention et de Sécurité



LE PROGRAMME

- **Secourisme 14h (dont 7h de pratique)**
Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail
Être capable de mettre en application ses compétences SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise
- **Environnement juridique - 22h**
Connaître le livre VI du Code de la Sécurité intérieure
Respecter la déontologie professionnelle
Connaître les dispositions utiles du code pénal
Appliquer l'article 73 du Code de procédure pénale
Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche
Connaître les principes de la République Française
- **Gestion des conflits - 14h (dont 7h de pratique)**
Être capable d'analyser les comportements conflictuels
Être capable de résoudre un conflit
Être capable de gérer une situation conflictuelle
- **Module stratégique - 7h**
Connaître les outils de transmission
Savoir transmettre des consignes
Réaliser une remontée d'informations
- **Prévention des risques d'incendie - 7h (dont 3h de pratique)**
Initiation aux risques incendie
- **Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier - 7h**
Appliquer l'article 73 du code de procédure pénale
Appliquer l'article 73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'APS
- **Sensibilisation aux risques terroristes - 13h**
Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes
Connaître les différents matériels des terroristes
Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes
Savoir entretenir sa culture de la sécurité

Se protéger soi-même et protéger les autres
Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
Sécuriser une zone
Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
Notions de « secourisme tactique »
Alerter les secours

- **Module professionnel - 45h (dont 25h de pratique)**
Appliquer les techniques d'information et de communication
Savoir transmettre les consignes et les informations
Préparer la mise en œuvre des missions de l'APS
Savoir contrôler les accès
Prendre en compte un poste de contrôle de sécurité
Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes
- **Palpation de sécurité et inspection des bagages -7h (dont 4h de pratique)**
Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages
- **Surveillance par moyens électroniques de sécurité - 7h (dont 4h de pratique)**
Systèmes de télésurveillance et de vidéoprotection
- **Gestion des risques - 11h (dont 5h de pratique)**
Maîtriser la gestion des alarmes
Protéger le travailleur isolé
Sensibilisation au risque électrique
- **Module événementiel spécifique - 7h**
Maîtriser le cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation
Savoir identifier les acteurs d'un événement
Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage
- **Gestion des situations conflictuelles dégradées - 7h (dont 4h de pratique)**
Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes
- **Module industriel spécifique - 7h**
Evaluer les risques professionnels
Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement
Adapter le rôle et les missions de l'agent aux particularités d'un site industriel
Être capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux

DUREE TOTALE DE LA FORMATION : 182H (26 jours)

Soit 175H de formation en centre + 7H d'examen

Public visé :

- Toute personne souhaitant exercer le métier d'Agent de Sécurité Privée
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap (contactez-nous pour connaître les possibilités d'adaptation).

Nombre de stagiaires par session : de 4 à 12 maximum

Prérequis :

- Etre majeur(e)
- Etre de nationalité française ou justifié de 5 ans de présence minimum sur le territoire français
- Être titulaire d'une autorisation préalable d'entrée en formation du CNAPS
L'examen d'une demande d'autorisation inclut notamment une enquête administrative durant laquelle sont consultés les fichiers TAJ, FPR et B2. Cette enquête permet de vérifier que le demandeur n'a pas commis d'acte(s) incompatible(s) avec l'exercice d'une activité privée de sécurité.
- Être titulaire d'un diplôme équivalent minimum au brevet ou CAP ou avoir réussi le test d'entrée

Objectifs :

- Obtenir la carte professionnelle délivrée par le CNAPS
- Exercer les activités de sécurité privée en étant capable de gérer les événements en temps réel, assurer la sécurité des biens et des personnes conformément aux règlements applicables à la profession

Financement :

- Possibilité de prise en charge du coût de la formation selon la situation du futur stagiaire (entreprise, pôle emploi, conseil régional, etc)

Modalités et délai d'accès :

- 72h si l'ensemble des documents est conforme aux attentes demandées pour intégrer une formation initiale, 2 mois si aucune démarche n'a été faite.

Modalités d'évaluation :

- La formation est validée par un examen final regroupant une épreuve informatisée d'évaluation des connaissances théoriques et une épreuve pratique
- Le titre est alors valable 5 ans.

Méthode mobilisée :

Livret d'accueil / Livret SST / Support de cours théorique APS / Salle de cours équipée / PC sécurité / QCU d'évaluation des connaissances informatisé / Mises en situation et exercices pratiques / Attestation de formation...

TARIF : 1 850 €